

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 10 mars 2015, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), pour la tenue des événements suivants :

Nom de l'événement	Lieu de réalisation	Dates
Course country	parc Angrignon	20 juin 2015
Marche de l'espoir de Montréal 2015	parc Angrignon	24 mai 2015
Fête de la paroisse St-Jean-de-Bosco (première édition de l'événement)	parc St-Jean-de-Bosco et rue Springland entre Beaulieu et Hamilton	15 et 16 août 2015
Le Tour de l'Île	parcs Angrignon et Marguerite-Bourgeoys	31 mai 2015

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 19 mars 2015

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement